



DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024**

**Aff. N°01 /2024**

**5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**Objet : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Rapporteur : LE MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Madame Emilie TACQUET est candidate.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- Mme Emilie TACQUET est nommé Secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 21 Février 2024.

**VOTE : 30 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

"Rendu exécutoire du fait de la publication en Mairie le.....  
et du fait de la transmission en  
S/Préfecture le.....".

Le Maire

